



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1840 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE BÉCANCOUR

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 2 février 2026, le règlement numéro 1840 intitulé : « **Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Bécancour** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 11 février 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville